

Foire Aux Questions : État Civil de Martigny

(Martigny, Martigny-Combe, Vernayaz, Collonges, Dorénaz, Evionnaz, Isérables, Trient, Liddes, Orsières, Val de Bagnes, Salvan, Riddes, Leytron, Saillon, Fully, Saxon, Sembrancher, Bourg-Saint-Pierre, Finhaut, Bovernier)

Où se situe l'office et quels sont les horaires ? L'office se trouve à Rue du Léman 29 à Martigny (bâtiment vert).

- **Horaires** : du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30.
- **Sur rendez-vous** : Les après-midis
- **Téléphone** : 027 607 12 20
- **E-mail** : etatscivil-martigny@admin.vs.ch

Commande

Comment commander un acte de naissance, de mariage ou de décès ?

Uniquement si l'événement a eu lieu dans notre arrondissement

- **En ligne** www.vs.ch/web/spm/actes (à privilégier)
- **Au guichet**, sur présentation d'une pièce d'identité **valable** selon nos horaires habituels (pas de permis de séjour)

Les naissances ou décès qui ont lieu à Rennaz VD sont gérés par l'état civil du Canton de Vaud

Comment commander un certificat de famille, acte d'origine ou certificat individuel ?

Pour les ressortissants suisses : auprès de leur lieu d'origine

Pour les ressortissants étrangers : auprès de l'état civil en lien avec leur domicile

- **En ligne** www.vs.ch/web/spm/actes (à privilégier)
- **Au guichet**, sur présentation d'une pièce d'identité **valable** selon nos horaires habituels (pas de permis de séjour)

Mariage

Où se déroulent les cérémonies de mariage dans l'arrondissement ?

Les mariages peuvent être célébrés :

- A l'**Hôtel-de-Ville de Martigny** (caveau)
- Au **Château de la Bâtiaz** (supplément de CHF 150.00)
- Au **Châble à l'Abbaye**
- A la **Maison de commune de Salvan**, (salle des Combles)

Comment débiter une procédure de mariage ?

Si l'un des fiancés est domicilié sur le territoire de notre arrondissement, contacter l'office par téléphone ou **par mail** pour avoir des informations. Lors du rendez-vous préparatoire, les deux fiancés devront être présents, munis de leurs pièces d'identité et permis de séjour pour les ressortissants étrangers (et d'autres documents selon votre situation nationale ou étrangère).

Reconnaissance

Comment débiter une procédure de reconnaissance en paternité ?

Si l'un des parents est domicilié sur le territoire de notre arrondissement, contacter l'office par téléphone ou **par mail** pour avoir des informations. Les parents devront être munis de leurs pièces d'identité (et d'autres documents selon votre situation nationale ou étrangère).

Changement de nom/prénom

Comment débiter une procédure de changement de nom/prénom, art. 30 Code Civil Suisse ?

Pour les personnes domiciliées en Valais, la compétence revient à l'autorité de surveillance à Sion. Vous pouvez les contacter via leur formulaire en ligne <https://www.vs.ch/web/spm/adoption-et-changement-de-nom#id17628549>